

incomparablement plus conforme à l'Eglise Primitive, qui les croyoit & qui les pratiquoit il y a plus de quinze cens ans; que n'est pas la Secte de Calvin, qui bien loin de les croire & de les pratiquer, les condamne avec anathême.

Après ces trois preuves convainquantes, quiconque voudra reconnoître le vray caractere de l'Herésie, n'a qu'à lire le Livre des *Prescriptions* de l'ancien Tertulien. Par là il jugera sans faillir que si la Secte née au siècle de nos Peres n'est une pure Herésie, il n'y en a jamais eu dans l'Eglise de Dieu. On en void les funestes effets dans ces nouvelles Republiques, qui sont cimentées par le sang. Et le mélange de ceux qui ont fait banqueroute à la Foy estant ruineux au point raison d'en défendre le ^{l'Apôtre} commerce & la société. Aussi la France qui ~~avait~~ long-temps sans connoître de monstres, les a toujors eu en horreur. Le Roy n'est pas moins le Protecteur de l'Eglise, que son Fils-ainé. Son Sacre l'oblige à sa deffense & à l'extirpation de toutes les nouveautez contre la Religion. Et il y a long-temps qu'un de nos Monarques refusa l'alliance de Totila, parce qu'il estoit